

Politique relative au contenu produit par les fans de Gamepires

Dernière mise à jour : [DATE]

CONFIDENTIEL

Notre communauté joue un rôle important dans la qualité de l'expérience offerte par nos jeux et nous savons que ses membres souhaitent parfois utiliser du contenu issu de nos jeux dans de formidables créations, telles que des vidéos YouTube, du contenu sur Twitch, voire l'impression de modèles 3D de certains de nos personnages !

Nous adorons découvrir les créations que vous réalisez à partir de notre contenu et nous souhaitons vous encourager à continuer. C'est dans cette optique que nos avocats ont déterminé ce que vous pouvez faire ou ne pas faire avec les éléments issus de nos jeux qui appartiennent à Gamepires.

Nous sommes Gamepires d.o.o, Slavonška avenija 6A, 10000 Zagreb, Croatie (« **Gamepires** », « **nous** » ou « **notre/nos** »). Le présent règlement régit la relation juridique qui vous (« **vous** » et « **votre/vos** ») lie à Gamepires.

1. POURQUOI GAMEPIRES A-T-ELLE ÉLABORÉ CE RÈGLEMENT ?

1.1 Nous savons que la législation qui encadre la propriété intellectuelle est complexe et beaucoup de créateurs s'inquiètent que les détenteurs de droits les attaquent et suppriment le contenu qu'ils ont tant travaillé pour concevoir.

1.2 Nous sommes connus pour être assez souples quant à l'utilisation de nos contenus à des fins non commerciales, mais nous avons rédigé le présent règlement afin de préciser dans quels cas nous interviendrons ou non lorsque nos fans utilisent nos droits de propriété intellectuelle.

2. À QUEL CONTENU DU JEU LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE RAPPORTE-T-IL ? ET QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT ?

2.1. Le présent règlement s'applique uniquement au contenu de SCUM sur lequel nous détenons des droits d'auteur, une marque de commerce ou d'autres droits de propriété intellectuelle. Aucune disposition du présent règlement ne remet en cause la détention par Gamepires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur SCUM.

2.2. Le présent règlement ne s'applique en aucun cas aux utilisations du code source ou d'un logiciel sous-jacent de SCUM.

2.3. Le présent règlement ne s'applique pas aux autres jeux développés par Gamepires, tels que Gas Guzzlers Extreme et Gas Guzzlers Combat Carnage.

2.4 Le présent règlement ne concerne pas non plus l'utilisation de toute marque de commerce, déposée ou non, détenue par Gamepires.

2.5 Dans le présent règlement, nous désignons le contenu du jeu autorisé précité sous le terme de « **Biens de Gamepires** ». Voici quelques exemples de Biens de Gamepires :

2.5.1 Les séquences de gameplay de vos aventures dans nos jeux ;

2.5.2 Votre avatar de joueur ;

2.5.3 Toute représentation visuelle des divers aspects de l'environnement du jeu ; ou

2.5.4 Les captures d'écran ou captations de vos aventures dans nos jeux.

2.6 La musique présente dans nos jeux n'est pas la propriété de Gamepires. Elle ne fait pas partie des Biens de Gamepires et n'est pas concernée par la présente Politique. Elle peut en outre faire l'objet de restrictions tierces.

Commented [SB1]: correct

Commented [TC2]: As far as I'm aware this Policy applies to SCUM only and not other Gamepires games, but please confirm if otherwise.

Commented [TC3]: Please confirm

3. COMMENT LE PRÉSENT RÈGLEMENT FONCTIONNE-T-IL ?

3.1 Sous réserve que vous respectiez le présent règlement, vous pouvez créer votre propre contenu basé sur des Biens de Gamepires aux fins énoncées aux articles 4 et 5 ci-dessous. Gamepires vous confère à cet effet une licence pour créer des œuvres dérivées de Biens de Gamepires. Cette licence est :

3.1.1 Non exclusive (ce qui signifie que nous pouvons également conférer cette licence à d'autres personnes en plus de vous) ;

3.1.2 Incessible (ce qui signifie que vous ne pouvez pas céder les droits qu'elle vous confère à une autre personne) ;

3.1.3 Révocable (ce qui signifie que nous pouvons la révoquer à tout moment, à notre convenance) ;

3.1.4 Non commerciale (ce qui signifie que vous ne pouvez créer de contenu que pour votre usage personnel et pas pour en tirer profit, sauf mention spécifique du présent règlement) ; et

3.1.5 Sans possibilité de sous-licence (ce qui signifie que vous ne pouvez pas engager quelqu'un pour exécuter à votre place les actions visées par la licence).

3.2 La présente licence est limitée et précisée par les conditions spécifiques qu'elle contient.

3.3 La présente licence est également soumise au fait que vous respectiez en tout temps nos [Conditions générales](#) ainsi que notre [Contrat de licence de l'utilisateur final](#) eu égard à tout Bien de Gamepires (les « **Conditions du jeu** »), qui sont expressément intégrés au présent règlement.

4. COMMENT PUIS-JE UTILISER LES BIENS DE GAMEPIRES CONFORMÉMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT ?

4.1 Il est généralement très difficile de prévoir tout ce qu'une personne créative comme vous pourrait inventer, c'est pourquoi nous devons en fin de compte nous réserver le droit de décider si l'utilisation qui a été faite est autorisée ou non en vertu du présent règlement. Mais, d'une manière générale, vous pouvez utiliser les Biens de Gamepires aux fins suivantes :

4.1.1 **Créer du contenu sur YouTube et Twitch** : Vous pouvez diffuser votre contenu sur YouTube ou Twitch (ou sur des plateformes de diffusion et de partage de vidéos similaires) et participer aux programmes de ces sites vous permettant de tirer profit des publicités affichées en lien avec votre contenu. Vous pouvez également accepter les parrainages de tiers pour le contenu que vous publiez sur ces plateformes, sous réserve que ce parrainage ne vous amène pas à contrevenir au présent règlement (notamment à l'alinéa 6.1.5 relatif à la création d'un contenu choquant) et ne promeuve pas directement un tiers qui cherche à nuire à l'activité de Gamepires ou qui contrevient autrement aux Conditions du jeu.

4.1.2 **Fan art** – vous pouvez créer des œuvres d'art (numériques ou autres) basées sur un Bien de Gamepires et les partager sur des sites tiers, tels que deviantart.com. Des personnes peuvent vous demander de leur créer des pièces personnalisées uniques, mais vous ne pouvez pas proposer d'impressions en série d'un contenu que vous avez créé ni imprimer votre œuvre sur des produits (voir nos règles générales en matière d'impression ci-dessous).

4.1.3 **Fanfiction** – vous pouvez écrire des histoires inspirées de vos aventures dans le jeu et les diffuser sur des sites de fanfiction tiers non commerciaux, tels que fanfiction.net ou archiveofourown.org, sous réserve que vous ne soyez pas payé en contrepartie. Si vous souhaitez écrire une fanfiction pour un

Politique relative au contenu produit par les fans de Gamepires
Dernière mise à jour : [DATE]
CONFIDENTIEL

site commercial (par exemple Amazon), afin qu'elle soit publiée physiquement à des fins commerciales ou en réponse à une commande rémunérée à des fins de publication ou d'utilisation commerciale, vous devrez nous consulter au préalable.

4.1.4 Objets en 3D et impressions – vous pouvez créer du contenu en 3D basé sur des modèles issus de nos jeux (comme votre avatar) dès lors que c'est pour votre usage personnel et non pour le vendre ou le publier sur un site tiers d'impression à la demande afin qu'il soit acheté par d'autres personnes, sous réserve que vous respectiez le présent règlement, notamment le paragraphe 5.2 relatif aux séries limitées. Vous pouvez également utiliser ces modèles 3D dans vos propres courts métrages d'animation si vous le souhaitez.

4.2 Vous pouvez publier le contenu que vous avez créé à partir de Biens de Gamepires sur notre site Internet ou renvoyer vers un site tiers présentant votre contenu, dès lors que le site tiers n'est pas contraire au présent règlement et que vous n'y contrenez pas autrement ce faisant.

4.3 Vous ne pouvez pas créer de jeton non fongible (NFT) utilisant un Bien de Gamepires.

5. PUIS-JE VENDRE MES CRÉATIONS ?

5.1 Nous souhaitons encourager la création de contenu par notre communauté et nous ne nous opposerons pas à ce que vous vendiez un petit nombre de ces articles, mais la décision finale quant à la conformité au présent règlement du contenu créé nous reviendra toujours.

5.2 Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que vous vendiez jusqu'à 100 pièces d'une création individuelle utilisant un Bien de Gamepires dès lors que l'objet est fabriqué à la main ou fabriqué en tirage limité par un tiers. Ce nombre comprend toutes les variantes d'un même dessin, d'un même moule ou de la même forme. Cela ne vous empêche pas de créer des variantes d'un objet donné (comme un porte-clés) dès lors que les deux objets que vous vendez présentent une différence claire et importante (un simple changement de couleur ou de taille ne suffira pas à en faire une variante, par exemple).

5.3 Les précommandes ouvertes, les extractions directes de contenu du jeu sans apport créatif et les ventes d'impression à la demande sont dans tous les cas interdites.

5.4 Vous devez clairement indiquer le nombre maximum de pièces produites pour chaque objet dans le descriptif sur toute boutique ou tout site Internet que vous exploitez.

6. QUE NE PUIS-JE PAS FAIRE AVEC LES BIENS DE GAMEPIRES ?

6.1 Outre les restrictions énoncées à l'article 5, vous ne pouvez pas utiliser les Biens de Gamepires pour créer du contenu aux fins suivantes :

6.1.1 Faire un usage commercial Hormis comme indiqué ci-dessus, vous ne pouvez pas créer de contenu utilisant des Biens de Gamepires à des fins commerciales, ce qui signifie essentiellement vendre votre création ou en tirer profit.

6.1.2 Décompiler nos jeux ou y accéder de manière non autorisée Vous ne pouvez pas procéder à la rétroconception de nos jeux ni concevoir un moyen d'y accéder depuis un client tiers non officiel ou non autorisé.

6.1.3 Créer un jeu vidéo ou un autre type de logiciel ou d'application Vous ne pouvez pas créer un quelconque contenu de jeu vidéo utilisant des Biens de Gamepires, notamment des quêtes spéciales, des modifications ou des extensions à intégrer dans l'un de nos jeux. En outre, vous ne pouvez pas

Commented [TC4]: Please confirm whether these are applicable / permissible

Politique relative au contenu produit par les fans de Gamepires

Dernière mise à jour : [DATE]

CONFIDENTIEL

créer de services de jeu privés ni procéder au portage de l'un de nos jeux existants sur une plateforme à laquelle il n'est pas destiné.

6.1.4 Faire concurrence à Gamepires Vous ne pouvez pas créer un contenu susceptible de concurrencer des produits existants créés par Gamepires. À titre d'exemple, si nous publions une représentation d'un élément du jeu spécifique, vous n'êtes pas autorisé à vendre votre propre conception de cet élément du jeu.

6.1.5 Créer un contenu choquant Vous ne pouvez pas utiliser les Biens de Gamepires pour créer un contenu pornographique, obscène, indécent, vulgaire, discriminatoire (quelle que soit la caractéristique protégée, notamment l'ethnie, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, etc.), illicite ou autrement inacceptable. Nous sommes seuls juges du caractère inacceptable de votre contenu. Les Biens de Gamepires ne sauraient en outre être utilisés pour promouvoir une quelconque activité illégale.

6.1.6 Créer un contenu trompeur Vous ne pouvez pas créer un contenu destiné à imiter un contenu produit par Gamepires, par exemple un site Internet similaire à celui de Gamepires. En outre, vous ne pouvez pas suggérer que Gamepires a d'une quelconque façon authentifié votre contenu ou l'a approuvé.

6.1.7 Créer des produits dérivés (y compris des services d'impression à la demande) Vous ne pouvez pas utiliser de services d'impression à la demande (tels que Redbubble, Teespring ou Shapeways) pour vendre des articles utilisant des Biens de Gamepires. Vous ne pouvez notamment pas ouvrir une boutique sur un site d'impression à la demande et permettre l'achat, directement depuis ce site, de T-shirts affichant un contenu que vous avez créé en utilisant des Biens de Gamepires.

7. PUIS-JE CRÉER DES EXTENSIONS DE VOTRE MONDE IMAGINAIRE NOTAMMENT AU TRAVERS DE LA FANFICTION ?

7.1 Tout à fait ! Nous adorons découvrir les extensions et prolongements du monde que nous avons créé conçus par nos fans. Mais cela peut nous poser problème avec de futurs jeux.

7.2 Par conséquent, si vous créez un contenu nouveau qui respecte le présent règlement, sa distribution sous quelque forme que ce soit vaut l'octroi de votre part d'une licence gratuite, non exclusive, irrévocable, transférable, pouvant faire l'objet de sous-licences et mondiale à Gamepires et à ses affiliées (y compris Jagex) pour modifier et diffuser ce contenu (ainsi que les œuvres qui en dérivent) et utiliser votre nom si nous le souhaitons, à toute fin et sans aucune obligation de vous dédommager, d'obtenir votre autorisation ou de vous créditer. Cette licence concédée à Gamepires survivra à toute résiliation, expiration ou modification du présent règlement.

8. DOIS-JE CRÉDITER GAMEPIRES ?

8.1 Si vous créez un contenu conformément au présent règlement, vous devez ajouter la mention suivante à un emplacement bien visible (par exemple dans un fichier Readme, dans la section « À propos » d'une vidéo YouTube ou sur tout site Internet qui présente votre contenu) :

Créé à partir de droits de propriété intellectuelle appartenant à Gamepires d.o.o. conformément à la Politique relative au contenu produit par les fans de Gamepires. Ce contenu n'est pas approuvé par ni associé à Gamepires.

9. QUE SE PASSERA-T-IL SI JE NE RESPECTE PAS LE PRÉSENT RÈGLEMENT ?

Commented [SF5]: Suggesting deleting wording as shown

Commented [AH6]: Welcome views on this - as I appreciate some of these themes may appear in game in a way that isn't an issue in RS/OS

Politique relative au contenu produit par les fans de Gamepires

Dernière mise à jour : [DATE]

CONFIDENTIEL

9.1 Si vous utilisez nos biens pour créer un contenu qui ne respecte pas le présent règlement, nous ou l'un de nos représentants commencerons généralement par vous contacter afin de vous demander d'arrêter.

9.2 Si vous persistez, nous nous réservons le droit de demander à nos avocats d'intervenir.

9.3 Par ailleurs, le présent règlement n'a pas vocation à aborder de manière spécifique tout problème juridique auquel vous vous exposez lorsque vous créez un contenu en utilisant des Biens de Gamepires. Il vous incombe de veiller à ce que le contenu que vous créez respecte les lois et réglementations en vigueur (notamment dans votre pays de résidence).

10. M'ADRESSEREZ-VOUS UN AVERTISSEMENT POUR ATTEINTE AUX DROITS D'AUTEUR SUR YOUTUBE SI JE NE RESPECTE PAS LE PRÉSENT RÈGLEMENT ?

10.1 Nous évitons généralement d'adresser des avertissements pour atteinte aux droits d'auteur aux créateurs. Nous savons que la législation qui encadre les droits d'auteur et la propriété intellectuelle n'est pas simple et que vous n'avez peut-être pas conscience de contrevenir au présent règlement. Nous avons également conscience de l'impact qu'un avertissement pour atteinte aux droits d'auteur peut avoir sur la chaîne d'un influenceur.

10.2 C'est pourquoi, à moins que vous ne contreveniez de façon répétée au présent règlement, nous évitons généralement toute forme d'avertissement pour atteinte aux droits d'auteur, mais nous nous réservons le droit d'y recourir si nécessaire. Nous veillons à ce que toute personne qui agit en notre nom ait également connaissance de cette politique.

11. MODIFIEREZ-VOUS LE PRÉSENT RÈGLEMENT ?

11.1 D'une manière générale, nous éviterons dans la mesure du possible de modifier sensiblement le présent règlement. Toutefois, nous le réviserons régulièrement et nous nous réservons le droit de l'actualiser en tant que de besoin (à notre discrétion).

11.2 Nous vous invitons à consulter régulièrement cette page, mais si vous continuez à créer du contenu après une modification du règlement, vous serez réputé avoir accepté le nouveau règlement.

11.3 Nous pouvons à tout moment révoquer votre droit à utiliser les Biens de Gamepires, pour tout motif, sans engager notre responsabilité envers vous, notamment si vous contrevenez aux Conditions du jeu. Cela sera sans incidence sur les modalités de toute licence commerciale que vous avez avec nous, sauf mention contraire de ladite licence.

12. VOUS M'AVEZ DEMANDÉ DE SUPPRIMER MON CONTENU, MAIS J'ESTIME AVOIR RESPECTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

12.1 Si nous vous avons demandé de supprimer un élément qui respecte selon vous le présent règlement, nous vous encourageons à nous contacter par e-mail à l'adresse IP@Gamepires.com. Nous nous efforcerons de résoudre ce problème. La décision finale sur ce qui est autorisé ou non en vertu du présent règlement nous revient.

13. PUIS-JE CRÉER DU CONTENU UTILISANT DES BIENS DE GAMEPIRES AVEC D'AUTRES PERSONNES ?

13.1 Bien sûr ! Il vous suffit de veiller à ce que vos collaborateurs respectent eux aussi le présent règlement.

Politique relative au contenu produit par les fans de Gamepires
Dernière mise à jour : [DATE]
CONFIDENTIEL

14. COMMENT FAIRE SI JE SOUHAITE UTILISER DES BIENS DE GAMEPIRES À DES FINS COMMERCIALES ? OU À UNE AUTRE FIN NON AUTORISÉE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT ?

14.1 Si vous souhaitez utiliser des Biens de Gamepires à des fins commerciales ou à une autre fin non autorisée par le présent règlement, vous devrez impérativement nous contacter. Nous nous efforcerons de trouver une solution, mais sans aucune garantie. L'important est que toute activité qui sort du cadre du présent accord doit être consignée dans un accord distinct conclu avec Gamepires.

14.2 Nous pourrons décider de vous octroyer une licence commerciale pour utiliser un Bien de Gamepires spécifique comme vous le souhaitez, éventuellement en vous demandant une part du gain financier ainsi réalisé.

14.3 Nous n'envisageons généralement d'accorder des licences commerciales que pour les opportunités plus conséquentes, les partenariats de marque ou une activité selon nous profitable à la communauté. Nous n'accorderons généralement pas de licences à des particuliers pour des productions relativement modestes.

14.4 Si vous pensez avoir une opportunité intéressante à nous soumettre, veuillez nous envoyer des précisions à l'adresse IP@Gamepires.com. Il nous reviendra de décider si nous souhaitons vous octroyer une licence commerciale ou non.

14.5 À défaut d'accord de confidentialité préalablement signé, toute idée et tout concept envoyés à Gamepires seront considérés comme non confidentiels.

14.6 Veuillez noter que nous n'accepterons jamais un contenu proscrit au titre de l'alinéa 6.1.5.

15. QUEL DROIT NATIONAL RÉGIT LE PRÉSENT RÈGLEMENT ?

15.1 Le présent règlement est régi par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles.

15.2 Si vous utilisez un contenu conformément au présent règlement, vous reconnaissez la compétence non exclusive des tribunaux anglais et gallois.

16. J'AI UNE QUESTION QUI NE ME SEMBLE PAS ABORDÉE DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

16.1 Aucun problème ! Veuillez nous envoyer un e-mail à l'adresse IP@Gamepires.com.

17. JE SUIS ICI POUR LE COMPTE D'UN SITE D'HÉBERGEMENT DE VIDÉOS OU UNE PLATEFORME DE DIFFUSION, LA PRÉSENTE POLITIQUE S'APPLIQUE-T-ELLE AUX FINS DE L'ARTICLE 13 ?

17.1 Oui, la présente politique vise également à préciser notre position quant à l'utilisation que notre communauté fait de notre contenu aux fins de « l'article 13 ». Afin de lever toute ambiguïté, dès lors qu'ils respectent le présent règlement, les membres de notre communauté peuvent :

17.1.1 Diffuser sur des sites de diffusion et de partage de vidéos, tels que YouTube ou Twitch, un contenu reprenant des vidéos ou des images fixes issues de SCUM ; et

17.1.2 Participer à tout programme d'un site de diffusion ou de partage de vidéos permettant aux particuliers de tirer profit des publicités affichées en lien avec leur contenu reprenant notre contenu.

Commented [SF7]: English law is fine by me

Commented [TC8]: We have kept England and Wales on the basis that Jagex is the publisher and it's what we can advise on.

If Gamepires would prefer Croatian law they will need to engage Croatian lawyers, and will need to own and manage the policy on an ongoing basis.